

Époux ou Père

Prénoms

Julien, Florian

Nom

RABY

Né le

12 janvier 1988

à

neuf heures dix minutes
Lagny-sur-Marne
(Seine-et-Marne)

de ⁽¹⁾

Erick, Max RABY

et de ⁽¹⁾

Maria Del Carmen
VILLAR BARREIRA

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le ⁽²⁾

Mentions marginales ⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽²⁾

Épouse ou Mère

Prénoms

Boutheina

Nom

BEN LAFI

Née le

24 juin 1985

à

neuf heures trente minutes
Paris 10ème arrondissement

de ⁽¹⁾

BEN LAFI Mohamed

et de ⁽¹⁾

EL ALoui Radhia

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le ⁽²⁾

Mentions marginales ⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽²⁾

Mariage célébré à

Gastins (Seine et Marne)

le

dix sept septembre deux mille seize

Les futurs époux ont déclaré ⁽²⁾

qu'il n'a pas

été

fait de contrat de mariage

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

Mentions marginales ⁽³⁾

2011-15

le

17 septembre 2011

Officier de l'état civil
Sceau



(1) Prénoms et noms du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître ».

Époux ou Père

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Épouse ou Mère

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Premier enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 23 août 2012

à 19 heures 15

est né(e) ⁽¹⁾

Loa RABY

suivant déclaration conjointe du 24 août 2012

du sexe masculin

à Quincy-Sous-

Senart (Eure)

reconnu(e) ⁽²⁾

par ⁽³⁾

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

27 août 2012

L'officier de l'état civil

délégué



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

⁽¹⁾ Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... » (date de la déclaration) ou « postérieurement à l'établissement du présent extrait ».

⁽²⁾ Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

⁽³⁾ Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

⁽⁴⁾ Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

4634

Le

9 juillet 2015

à

20 heures

est né(e)⁽¹⁾

Liam RABY
suivant déclaration conjointe
du 24 août 2012

du sexe

masculin

à

Villeneuve-St-Georges
Val de Marne

reconnu(e)⁽²⁾

par⁽³⁾

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

11 JUL. 2015

L. Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... » (date de la déclaration requise pour le premier enfant commun) ».
(2) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(3) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(4) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à

est né(e)⁽¹⁾

heures

du sexe

à

reconnu(e)⁽²⁾

par⁽³⁾

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... » (date de la déclaration requise pour le premier enfant commun) ».
(2) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(3) Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(4) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.